

Service Environnement et Prévention des risques
10 rue Claudius Buard
Immeuble Le Continental
42000 ST ETIENNE

ST ETIENNE, le 02/05/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 25/04/2023

Contexte et constats

Publié sur



INDIVISION GRENIER

LES GRANDES RASES
Les Grandes Razes
42130 Marcilly-le-Châtel

Code AIOT : 0054200385

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 25/04/2023 dans l'établissement INDIVISION GRENIER implanté LES GRANDES RASES Les Grandes Razes 42130 Marcilly-le-Châtel. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite se déroulait dans le cadre du PPC 2023.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- INDIVISION GRENIER
- LES GRANDES RASES Les Grandes Razes 42130 Marcilly-le-Châtel
- Code AIOT : 0054200385
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Installation d'élevage porcin

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- situation administrative
- gestion des effluents
- consommations d'eau
- ventilation
- gestion des déchets et sous-produits animaux
- installations électriques
- risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
1	Aménagement des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
2	Propreté et accessibilité	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	15 jours
3	Stockage des produits dangereux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	15 jours
4	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
5	Installations électriques	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
7	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	15 jours
11	Stockage des déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	15 jours
12	Situation administrative du site	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Lettre de suite préfectorale	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
6	Prélèvement d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Sans objet
8	Collecte des eaux de pluie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Sans objet
9	Ventilation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant devra mettre à jour sa situation administrative.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Aménagement des locaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Élevage, Aménagement des locaux
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation – Aménagement
Constats : Il est demandé à l'exploitant de reboucher les trous en bas de mur dans la première salle du bâtiment post-sevrage, afin de conserver l'imperméabilité du mur sur une hauteur d'un mètre au moins.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 2 : Propreté et accessibilité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Élevage, Propreté et accessibilité
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation – Aménagement
Constats : L'exploitant devra transmettre à l'inspection le contrat de désinsectisation - dératisation.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 15jours

N° 3 : Stockage des produits dangereux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques accidentels, Stockage des produits dangereux
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation – Aménagement
Constats : Les bidons de produits désinfectants devront être placés sur rétention.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 15jours

N° 4 : Moyens de lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques chroniques, Moyens de lutte contre l'incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation – Aménagement
Constats : Tous les extincteurs présents sur le site sont périmés. Ils devront donc être remplacés et vérifiés annuellement par une société spécialisée.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 5 : Installations électriques

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques chroniques, Installations électriques
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Implantation – Aménagement
Constats : Les installations électriques devront être vérifiées par une société agréée. Les justificatifs de vérification seront transmis à l'inspection.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 6 : Prélèvement d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques accidentels, Prélèvement d'eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Émissions dans les eaux et les sols
Constats : L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Élevage, Collecte et stockage des effluents
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Émissions dans les eaux et les sols
Constats : Il est demandé à l'exploitant de couvrir les deux regards des fosses à lisiers (avant et arrière des bâtiments) afin d'éviter les accidents et le mélange avec les eaux pluviales.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 15jours

N° 8 : Collecte des eaux de pluie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques chroniques, Collecte des eaux de pluie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Émissions dans les eaux et les sols
Constats : L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : Ventilation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Élevage, Ventilation
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Émissions dans l'air
Constats : L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Stockage des déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Risques accidentels, Stockage des déchets et sous-produits animaux
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Déchets et sous-produits animaux
Constats : Il est demandé à l'exploitant d'éliminer dans la filière appropriée, l'ensemble des bidons, vides ou périmés, dans l'atelier.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 15jours

N° 12 : Situation administrative du site

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013
Thème(s) : Situation administrative, Situation administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Changement d'exploitant
Constats : Les bâtiments du site appartiennent à M. GRENIER Guillaume, mais celui-ci n'exploite plus l'élevage. Les porcs présents dans les bâtiments appartiennent à M. PERRIN Laurent (SARL Laurent Perrin). Il est donc demandé à celui-ci d'effectuer le changement d'exploitant sur le site internet Service-Public.fr à l'adresse suivante : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R42920
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 1mois